



# PROJET EDUCATIF

Des ALSH

DE LA COMMUNE

DE

# FERIN

TOUSSAINT 1<sup>ère</sup> semaine

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

1. Les objectifs éducatifs visés
2. Favoriser les échanges avec l'extérieur
3. Horaires et jours d'ouverture
4. Locaux
5. Modalités d'inscriptions
6. Modalités tarifaires
7. Convention de partenariat
8. Les objectifs de la structure
9. Les activités proposées
10. La place des séjours et sorties
11. Moyens pour le fonctionnement
12. Les moyens humains
13. Vie quotidienne
14. Evaluation
15. Planning des activités

# PROJET EDUCATIF

## ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le projet éducatif du centre vise à accueillir des enfants de 4 à 13 ans à la journée. C'est un accueil de loisirs de proximité, il s'inscrit dans l'action sociale de la commune. Ce dispositif permet aux enfants qui ne partent pas en vacances, d'avoir des loisirs éducatifs.

L'accueil se fait au groupe scolaire Suzanne Lanoy : rue du Four.

Les centres de loisirs sont gérés par le service enfance et jeunesse de la commune.

### 1. Les objectifs éducatifs visés

Autonomie et responsabilisation de l'enfant. Santé et sécurité de l'enfant.

Enrichissement personnel grâce aux activités ludiques de découvertes dans les domaines culturels, sportifs ...

Renforcer la solidarité.

Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper. Rendre service aux familles.

### 2. Favoriser les échanges avec l'extérieur

Il s'agit de faire un accueil de loisirs ouvert vers l'extérieur (plateau multisports, terrain de foot, promenade le long de la petite sensée). C'est un lieu de vie ouvert fait de rencontres, d'échanges, de découvertes et développant les actes de citoyenneté.

### 3. Horaires et jours d'ouverture

Vacances de Toussaint première semaine.

Fonctionnement journée

De 10h à 17h du lundi au vendredi pendant les petites vacances soit 1 semaine du 19 au 23 octobre 2020 soit 5 jours.

Une garderie est proposée aux familles de 8h à 10h le matin et de 17h à 18h le soir.

Capacité d'accueil 50 enfants maximum

- 8 enfants âgés de 4 à 5 ans
- 42 enfants âgés de 6 à 13 ans

.

### 4. Locaux

Le groupe scolaire Suzanne Lanoy.

Comprenant :

Un bureau de direction avec coin infirmerie.

Un dortoir pour les plus petits.

Un local pour le matériel.

1 salle de classe primaire pour les enfants de primaire et les animateurs.

1 salle de classe maternelle pour les enfants de maternelle et les animateurs.

Une salle d'évolution.

Un préau.

C'est le lieu central du village.

A deux pas de l'école, les enfants se retrouvent le midi au restaurant scolaire « Dame Tartine » restaurant service à table capacité 50 enfants.

Espaces extérieurs disponibles : 2 cours d'école, un terrain de foot avec son plateau multisports : environ 10mn à pied. Un espace jeux pour les tous petits à la Couturelle avec son espace vert environ 15mn à pied et un second espace jeux rue des pivoinés à 10 mn de la mairie.

## 5. Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font à la semaine.

Un formulaire d'information avec fiche d'inscription est distribué dans l'école à toutes les familles, un affichage dans tous les quartiers pour annoncer les inscriptions et Férim com' (feuille infos) distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du village. Toutes les informations concernant les ALSH sont sur le site de la mairie : <http://www.ferin.fr>,

Aussi sur IntraMuros et Facebook.

Les familles répondant aux critères suivants seront inscrites en priorité :

- Les parents résident sur la commune
- Les enfants gardés par les grands parents ou assistantes maternelles de la commune, les enfants extérieurs fréquentant l'école Suzanne Lanoy, et sous réserves des places disponibles les enfants extérieurs.

Leur dossier d'inscription comprend notamment :

- ◇ Une fiche d'inscription
- ◇ Une fiche sanitaire

- △ Vous pouvez retirer un dossier sur le site [ferin.fr](http://www.ferin.fr)
- △ Vous cliquez sur le bas de la page « Services Pratiques » « ALSH »
- △ Vous cliquez sur dossier d'inscription + fiche sanitaire.

## 6. Modalités tarifaires



Le tarif est calculé sur la base du quotient familial de la CAF.

La commune adhère depuis 2013 au dispositif mis en place par la CAF DU NORD en signant une convention LEA (LOISIRS EQUITABLES ACCESSIBLES).

### TARIF ALSH 2020 FERINOIS

QUOTIENT FAMILIAL	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS 3,45	TOTAL
	Montant	7 heures /jour	5 jours/semaine	5 repas	prix à la semaine
		7	5	jours	
0-369 €	0,25	1,75	8,75	17,25	<b>26,00€</b>
370€-500€	0,45	3,15	15,75	17,25	<b>33,00€</b>
500€-700€	0,60	4,20	21	17,25	<b>38,25€</b>
> 700€	0,70	4,90	24,25	17,25	<b>41,75€</b>

### Tarif ALSH 2020 EXTERIEURS

QUOTIENT FAMILIAL	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS 4.20	TOTAL
	Montant	7 heures /jour	5 jours/semaine	5 repas	prix à la semaine
		7	5	jours	
0-369 €	0,25	1,75	8,75	21	<b>29,75€</b>
370€-500€	0,45	3,15	15,75	21	<b>36,75€</b>
500€-700€	0,60	4,2	21	21	<b>42,00€</b>

Une majoration de 20% est appliquée aux familles avec QF>700€					
> 700€	0,84	5,88	29,40	21	50,40€

## 7. Convention de partenariat.



◇ Nous avons signé un dispositif « Animations Sportives du Département » pour le mois de juillet et pendant les petites vacances dans le cadre des ALS avec le Conseil Général Département du Nord. Des animations sportives sont réalisées par des éducateurs sportifs des comités départementaux partenaires du projet missionné par un agent du Département afin de suivre la mise en œuvre de ce dispositif.

Voici les sports proposés pendant le mois de juillet : Badminton, Athlétisme, sport et quizz santé.

## 8. Les objectifs de la structure

L'objectif transversal est de maintenir le plaisir des enfants, développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue pour les enfants, les adolescents et les familles.

C'est au centre de loisirs que l'enfant expérimente de nouvelles règles, nouvelles lois, dont certaines (c'est le rôle de l'adulte de le rappeler) ne sont pas négociables. Leur appropriation dans un lieu qui reconstitue une mini société est l'un d'es enjeux important de l'intervention des animateurs.

Ces règles devront permettre de garantir la sécurité des enfants et de les rassurer. Enfin, ces règles permettent de garantir le respect des lieux et des personnes. Elles seront applicables aux enfants ainsi qu'aux adultes.

## Nos objectifs :

- ◇ Développer l'autonomie et la sociabilisation
- ◇ Apporter des nouvelles activités : manuelles, grands jeux, chansons ...
- ◇ Respecter les rythmes de vie
- ◇ Favoriser le respect mutuel entre les individus

## 9. Les activités proposées

Elles visent l'apprentissage et l'épanouissement. Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif : épanouissement personnel, ouverture de la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage...

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation mais celui-ci ne doit pas ressembler à une journée d'école. C'est un lieu de loisirs où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit donc être avant tout un lieu de détente et de sociabilisation où les enfants aiment s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes. C'est un endroit où l'on passe de bons moments et où l'on a besoin de souvenirs, une source de connaissance, d'épanouissement, d'expériences à échanger et à raconter. Il doit répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts.

## 10. La place des sorties

*Animations sportives proposées par le Conseil Départemental du Nord :*

- *Le Volley-Ball, l'Ergomètre et les Echecs.*
- *Ateliers « ARKEOS » sur place (poupée d'argile, colombin, bouclier Gaulois et Blason).*
- *Intervenant « N'JOY « EPOPEE MEDIEVALE ».*

**Cette année pas de SORTIE suite à la crise sanitaire.**



## 11. Moyens pour le fonctionnement

- Locaux et espaces
- Le budget d'activités
- Mise à disposition du restaurant scolaire
- Le personnel communal pour le nettoyage des locaux
- Mise à disposition d'un local de rangement du matériel.

## 12. Les moyens humains

L'équipe est constituée d'un directeur ou directrice, référant(e) garant(e) et porteur du présent projet et d'animateurs.

Il élaborera un projet pédagogique avec l'équipe d'animation où apparaîtront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels.

### *Pour les petites vacances :*

1 Directeur

2 Animateurs BAFA

2 Animateurs Stagiaires

Le recrutement se fait :

Soit par tacite reconduction

Soit par lettre de motivation, curriculum vitae puis entretien

Soit par la commune représentée par l'adjointe à la jeunesse qui propose de former 3 jeunes par le biais du Contrat Enfance Jeunesse en proposant du bénévolat en ALSH avec à la clef une formation BAFA.

Une première réunion est organisée par la Directeur EWEN FREVAQUE pour présenter la nouvelle équipe et commencer à faire les groupes suivant les âges ensuite l'équipe prépare les grandes lignes du centre (animations, thème ...). Le secrétaire de Mairie DELINS Romain et Mme COYAUX Evelyne Adjointe à la jeunesse sont présents.

Une seconde réunion est prévue pour définir un planning d'activités et mettre en place le matériel afin de recevoir les enfants dans de bonnes conditions pour le premier jour du centre.

Une à deux réunions préparatoires pour tous les animateurs sont organisées.

Pendant les centres, tous les soirs après 17h, le directeur propose aux animateurs une réunion afin d'évoquer les éventuelles améliorations à apporter à l'organisation, aux difficultés rencontrées dans la journée, etc...

### L'animateur a pour mission :

- De prendre en compte chaque enfant dans sa spécificité
- D'instaurer un cadre relationnel qui favorise :
  - Le respect mutuel et la convivialité
  - Les progrès individuels et collectifs
- D'être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait
- De suggérer, susciter, valoriser et proposer des projets
- De favoriser la création et la découverte, notamment par le jeu
- De garantir la sécurité physique et affective de tous

- De donner des limites et définir un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité.
- De garantir le respect des lieux et du matériel.

### 13. Vie quotidienne

Tous les moments de vie quotidienne sont des moments d'activités où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie.

### 14. Evaluation

Enfants : les critères : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.

Qualitatif : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Animateurs : Bilan des animateurs (grille d'évaluation)

Organisateurs et partenaires : Bilan après chaque centre.

### 15. Planning des activités et sorties dans un périmètre de 5kms de l'ALSH (sous réserve de changement possible).

